

16. NORMES COMPTABLES MISES EN APPLICATION EN 2007

Durant l'exercice, la société a mis en application les normes comptables suivantes publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») :

Le 1^{er} janvier 2007, la société a adopté les chapitres suivants du *Manuel de l'ICCA* : le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 3865, « Couvertures », le chapitre 1530, « Résultat étendu », le chapitre 3251, « Capitaux propres », et le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Les ajustements de transition résultant de ces normes sont reflétés dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu. Les périodes antérieures n'ont pas été retraitées sauf pour reclasser les pertes de change non réalisées sur des investissements nets dans des établissements étrangers autonomes dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

En vertu des nouvelles normes comptables, tous les instruments financiers doivent être classés dans une catégorie déterminée, soit, notamment, à titre d'actifs ou de passifs financiers détenus à des fins de transaction, de placements détenus jusqu'à leur échéance, de prêts ou de créances, d'actifs financiers disponibles à la vente ou d'autres passifs financiers. Les instruments financiers visés, y compris les instruments dérivés, ont été pris en considération dans le bilan de la société et évalués à leur juste valeur, sauf les prêts et créances, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers qui sont évalués selon leur coût ou leur coût après amortissement, à l'exception des débetures échangeables à 3 % de Weston, qui sont traitées plus en détail à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes sur ceux-ci sont constatés dans le bénéfice net pour la période où ils ont été enregistrés. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et les pertes non réalisés, y compris les variations des taux de change, sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif financier soit sorti du bilan ou déprécié. À compter de ce moment, les gains ou pertes non réalisés seront constatés dans le bénéfice net. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. Dans la mesure où la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée immédiatement dans le bénéfice net.

Après avoir mis ces normes en application, la société a inscrit les ajustements de transition suivants :

(en millions de dollars)	Bilan tel que déclaré au 31 décembre 2006	Ajustements de transition	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2007
Autres actifs	1 459 \$	(101) \$	1 358 \$
Créditeurs et charges à payer	3 176 \$	1 \$	3 177 \$
Dettes à long terme	5 918 \$	(11) \$	5 907 \$
Impôts futurs	366 \$	(41) \$	325 \$
Autres passifs	688 \$	41 \$	729 \$
Bénéfices non répartis	4 506 \$	(100) \$	4 406 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(503) \$	9 \$	(494) \$

Pour de plus amples détails au sujet des changements d'ordre comptable effectués et de leurs implications, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés.